



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 84/2024/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 JUIN 2024 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA CONVENTION D'APPLICATION N°3 DE LA QUATRIEME CONVENTION CADRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE (2023-2025) DU BRGM A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL DE LA GUYANE

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 4

Nombre de Conseillers Présents : 32
Date de la convocation : 5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi treize juin, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFU – Dominique BERTONI – Ruth BIDIU-CEPRIKA – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FÉLIX – Farah GRISET-KHAN – Sandrine JACQUES – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER – Liser CLIFFORD **donne procuration** à Serge FÉLIX – Phong LY **donne procuration** à Serge SMOCK – Hélène SERVIUS **donne procuration** à Yolande MILZINK-CINCINAT

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZAIER – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Albanie CIPPE – Seedna DELAR – Michel DUBOILLÉ – Eugène EPAILLY – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

36 POUR	Monique AZER – Serge BAFU – Dominique BERTONI – Ruth BIDIU-CEPRIKA – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FÉLIX – Farah GRISET-KHAN – Sandrine JACQUES – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR
---------	---

	Gilles ADELSON – Liser CLIFFORD – Phong LY – Hélène SERVIUS
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L1331-1 à L1331-31 du Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu l'Arrêté préfectoral N° 117/2016/CACL du 29 Septembre 2016 portant transformation des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N°01/2011/CCCL du 03 mars 2011 relative au mode de gestion et fixe l'étendue des missions de service ;

Vu la délibération n°9/2019/CACL portant approbation de la convention d'application n°1 (2018-2020) de la quatrième convention cadre d'assistance technique et scientifique du BRGM à la CACL ;

Vu la délibération n°16/2021/CACL portant approbation de la convention d'application n°2 (2021-2022) de la quatrième convention cadre d'assistance technique et scientifique du BRGM à la CACL ;

Vu la délibération n°12/2023/CACL portant approbation de la convention d'application n°3 (2023-2025) de la quatrième convention cadre d'assistance technique et scientifique du BRGM à la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau Potable et Assainissement du mardi 28 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance du lundi 3 juin 2024;

Vu l'avis favorable du Bureau le mercredi 5 juin 2024 ;

Considérant la demande de subvention européenne (FEDER) au Pôle de Affaires Européennes (PAE) de la Collectivité Territoriale de la Guyane relative à la convention d'application n°3 (2023-2025) de la quatrième convention cadre d'assistance technique et scientifique du BRGM à la CACL.

Considérant que la participation de 20 % du BRGM ne fera l'objet d'aucun versement de recettes auprès de la CACL.

Considérant l'approbation de la modification du plan de financement la convention d'application n°3 (2023-2025) de la quatrième convention cadre d'assistance technique et scientifique du BRGM à la CACL.

Le nouveau plan de financement tel que présenté :

Financier	Montant (€)	Pourcentage (%)
FEDER	239 231.00	54
CACL	203 789.00	46
TOTAL	443 040.00	100

Qui remplace l'ancien plan de financement :

Financier	Montant (€)	Pourcentage (%)
BRGM	110 760.00	20
FEDER	299 052.00	54
CACL	143 988.00	26
TOTAL	553 800.00	100

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 84/2024/CACL** relatif à l'approbation de la modification du plan de financement la convention d'application n°3 (2023-2025) de la quatrième convention cadre d'assistance technique et scientifique du BRGM à la CACL.

ARTICLE 2

D'approuver la modification du plan de financement de la convention d'application n°3 (2023-2025) de la quatrième convention cadre d'assistance technique et scientifique du BRGM à la CACL.

ARTICLE 3

De dire que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits sur le budget Eau Potable M49, article 2031.

ARTICLE 4

D'approuver le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 13 juin 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK